



71^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine

5, 6 et 7 septembre 2019

**Championnat de France des Rallyes Pilotes
Championnat de France des Rallyes Teams
Championnat des Rallyes Junior
Championnat de France des Rallyes Copilotes
Championnat de France des Rallyes Féminin
Classement Promotion Trophée Michelin et Trophée « Mixte by Michelin »
Coupe de France des Rallyes 2019 (Coefficient 4)
Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
Trophée IGOL
Trophée Clio R3T
Clio R3T Alps Trophy
Trophée Michelin Suisse**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

ORGANISATION



15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - E-mail : philippevaness@orange.fr
Portable : 06.10.87.79.35
Site de l'épreuve : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

PROGRAMME et HORAIRES

Mardi 09 juillet		Parution du règlement et ouverture des engagements.	
Lundi 19 août	Minuit	Fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits à une coupe de marque, au CFR et/ou au Trophée MICHELIN.	
Lundi 26 août	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 30 août	15h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques.	Hôtel Le Sporting - Morzine et www.rallye-mont-blanc-morzine.com
	17h30 - 22h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road book) et vérifications administratives préliminaires, exclusivement pour la session 1 des reconnaissances*.	Hôtel Le Sporting - Morzine
Samedi 31 août Dimanche 1^{er} septembre	07h00 – 17h00 07h00 – 15h00	Reconnaissances session 1 (voir tableau)	
Samedi 31 août Dimanche 1^{er} septembre	06h00 – 13h00 08h30 – 10h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires Session 1	
Lundi 2 septembre	19h00	Briefing équipes implantation	Hôtel les Fleurs
Mardi 3 septembre	17h30 - 22h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2	Hôtel le Sporting - Morzine
Mercredi 4 septembre	07h00 - 20h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau).	
	07h00 – 10h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2	Hôtel le Sporting – Morzine
	14h00	Ouverture du Parc d'assistance Teams .	Palais des Sports - Morzine
Jeudi 5 septembre	07h00 - 12h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
	09h00 – 12h30 13h00 - 18h00	Séance d'essai Route de Rond , Taninges. Tarif : 130 €	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	17h00	Première réunion du collège des commissaires sportifs	PC/ Palais des sports de Morzine
	13h00 à 22h00	Vérifications administratives complémentaires* Présentation obligatoire des licences et permis de conduire.	Chalet ASAC Mont-Blanc Angle Taille de Mas du Pleney / Avenue de Joux Plane - Morzine
	13h30 à 22h30	Vérifications techniques CFR et autres	Taille de Mas du Pleney - Morzine (rue face à l'office du tourisme et à droite de l'hôtel les « Airelles »).
		RENAULT Clio R3T – ALPS Trophy France et Suisse Championnat Juniors France et Suisse	Route de la Combe à Zore Morzine
		Mise en parc fermé pour tous les concurrents à l'issue des vérifications techniques	Parking souterrain et place de l'office de tourisme - Morzine.

* La présence de l'équipage n'est pas obligatoire, dans la mesure où un représentant du concurrent est présent avec les documents originaux.

Jeudi 5 septembre	18h00	Conférence de presse Tirage Trophée MICHELIN – Modernes et VHC	Hôtel le Crêt 905 route de la Plagne, Morzine
	18h30		
	23h00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape.	Office de tourisme de Morzine
Vendredi 6 septembre	07h50	Départ de la 1^{ère} étape de Morzine (1^{ère} voiture moderne)	
	19h46	Arrivée de la 1^{ère} étape à Morzine (1^{ère} voiture moderne)	
	23h30	Affichage et publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1 ^{ère} étape et affichage de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape.	Office de tourisme de Morzine Internet
Samedi 7 septembre	07h50	Départ de la 2^{ème} étape de Morzine (1^{ère} voiture moderne).	
	18h17	Arrivée de la 2^{ème} étape à Morzine à discrétion du protocole FFSA (1^{ère} voiture moderne). Podium fin de rallye moderne.	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Office de tourisme de Morzine.
		Remise des prix	Podium
		Vérifications finales : CFR et autres :	Ateliers Municipaux, route de la Plagne – Morzine
		RENAULT	Garage RENAULT MAGNIN Chemin rural dit de la Perry 74430 Saint-Jean d'Aulps

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Jusqu'au mardi 3 septembre :
ASAC Mont-Blanc, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy

du mercredi 4 septembre au samedi 7 septembre :
Office de Tourisme de Morzine.
Place de l'office
74110 Morzine

INFORMATIONS UTILES

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE :

ASAC Mont-Blanc – Philippe VANESS : 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - E-mail : philippevaness@orange.fr
Portable : 06.10.87.79.35
Site de l'épreuve : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

SECRETARIAT GENERAL DU RALLYE :

PC / Palais des Sports de Morzine – Entrée Patinoire

Responsable : Isabelle GARREAU : 06.78.28.04.76
Adjointe : Marie-Christine DEVILLE : 06.88.44.66.61
Samuel GARREAU : 06.51.54.00.30

Heures d'ouverture :

Jeudi 5 septembre : 10h - 22h30
Vendredi 6 septembre : 6h - minuit
Samedi 7 septembre : 6h – 22h

ACCUEIL DES OFFICIELS - SPONSORS - INVITES :

Jeudi 5 septembre à partir de **14h** au PC / Palais des Sports de Morzine, **entrée Patinoire.**

Responsable : Martine VANHAESEBROUCK : 06.62.77.21.18

RETRAIT DU ROAD-BOOK ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES PRELIMINAIRES :

HOTEL LE SPORTING, avenue de Joux-Plane, 74110 Morzine - Tél. 04.50.79.15.03

Responsable : Claude PASSAQUIN : 06.08.74.28.16

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Chalet « ASAC Mont-Blanc » Avenue de Joux-Plane (Angle Taille de Mas du Pleney / Avenue de Joux Plane) - Morzine

Responsable : Sylvie ZYCH : 06.86.40.51.67

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Modernes CFR : Taille du Mas de Pleney, Morzine.
RENAULT Trophy France et Suisse : route de la Combe à Zore, Morzine.
JUNIOR : route de la Combe à Zore, Morzine.

PARC A REMORQUES

Route des Prodains - Parking des Avenièrès - 74110 Morzine

SALLE DE PRESSE :

Office de Tourisme de Morzine (place de l'office) tel : 04.50.74.72.72
Accueil : **jeudi 5 septembre de 14h à 20h.**

Céline EVRARD : 06.19.82.10.14 – Frédérique JACQUEMOUD : 06.76.76.63.01

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise, avec le concours de la municipalité et de l'office de tourisme de Morzine, les **5, 6 et 7 septembre 2019** le :

71^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation n° **502 en date du 03 juillet 2019.**
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation n° **N22 du 27 juin 2019.**

Comité d'Organisation

Président du comité d'organisation : Philippe VANHAESEBROUCK « VANESS » (75044/0510)

Adjoints : Claude DELHOM – Isabelle GARREAU






Les Membres du Comité d'Organisation.

Organisateur administratif : ASAC Mont-Blanc

Organisateur technique : Jean-Paul BERERD (14166/0510)

1.1. Officiels

Observateur FFSA	Jean-Michel PROUST	3537
Chauffeur	Pierre BARRUCAND	180852
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Claude CRESP	26/0706
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Hervé BESSON	15182/0509
	Fabien ZYCH	4626/0805
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle BASCOUL	149759
Directeur de Course PC	Jannick DAUBIGNE	6560/1504
Directeurs de Course Adjoints PC	Pascal BATTE (Directeur de course VHC et Rallye 2)	28230/0805
	Robert GALLI (Directeur de course VHRS, ENRS, LPRS, LTRS)	9206/0745
	Serge FREVILLE	27121/0414
	Michel LAROULANDIE	8495/1018
	Gérard PLISSON	12983
	Sylvie ZYCH	3416/0805
Président de la commission du championnat de France des Rallyes	Bernard DEMEZOIS	1985/0410
Coordinateur Promotion Marketing du championnat de France et du Championnat des Rallyes Juniors	Philippe SOULET	42240/1499
Directeur de Course, responsable vérifications administratives	Sylvie ZYCH	4626/0805
Directeurs de Course Adjoints	Jean-Paul MAILLARD	58/0112
Responsable véhicule Tricolore	Maxime LUSSIANA	233332
Chauffeur		
Directeur de Course Adjoint	Jean-Paul BERERD	14166/0510
Responsable véhicule Autorité	Claude DELHOM	152789
Directeurs de Course Adjoints	Jean-Paul BERERD	14166/0510
Responsables Infrastructures	Claude DELHOM	152789/0510
Directeur de Course Adjoint	Thierry HERITIER	1713/0515
Responsable des parcs fermés		

Directeur de Course Adjoint Responsable mise en place des parcs d'assistance	Mathis AUBIER Matthieu BERST	192805/0510 145079		
Responsable CH Parcs d'assistance	Christian GIBILY	3302/0514		
Commissaires Techniques	Christian BONIN (Délégué Technique FFSA) Laurent QUERRY (Adjoint – Juniors) Yannick BOSSEAU Michel CHEVRIER Sylvie DALPAOS Maxime EVRARD Matthieu MACCOLINI Patrice VIATTE Robert VOISIN	188/3118 212893/0412 223616/0505 295525 233751/0507 175310 28892/1612 ASS239 7618		
Renault Alps Trophy Championnat des Rallyes Juniors				
Chargés des relations avec les concurrents :				
				
Françoise FREVILLE 111134/0414 Tél : 06.20.32.32.52	Patrick SAILLET 5038/0518 Tél : 06.71.57.58.10	Nahide ENNAM 53564/0515 Tél. : 06.20.74.47.82	Jean-Paul MAILLET 227350/0510 Tél : 06.44.28.79.66	Emilie TRAMONT 179234/0514 Tél : 06.10.01.39.66
Directeurs de Course délégués aux Épreuves Spéciales	Christian COULET André GUIBLAIN Alain RAULT Daniel VERNET			3650/0712 7081/0418 16042/0701 147321/0508
Directeurs de course inter	Matthieu BERST Gérard PORA			145079 57091
Directeur de course séance d'essai et responsable circulation	Laurent TEILLARD			10182/0915
Commissaire Sportif délégué à la Publicité	Jean-Paul MAILLET			227350/0510
Responsable du Parc d'Assistance et du Parc Championnat Team	Mathis AUBIER Mathieu BERST			192805/0510 145079/0510
Responsable du matériel	Jacky GAILLARD Lauris GARREAUD			Tél : 06.84.32.17.87 Tél : 06.46.13.26.10
Accueil Commissaires	Patrick AUBIER Claude DELHOM Marie-Christine DEVILLE Maxime LUSSIANA Olivier BOURGERIE Elodie GUYON			Tél : 06.50.09.67.38 Tél : 06.41.27.31.28 Tél : 06.88.44.66.61 Tél : 07.82.91.89.04 Tél : 06.11.60.71.63 Tél : 06.33.08.87.29
Responsable mise en place ES	Patrick AUBIER			Tél : 06.50.09.67.38
Médecin Chef	Dr Patrick CHERREAU			23731/0510

Presse FFSA :		
Rédacteur presse CFR	Clément RULLIERE	Tél : 06.77.28.55.13
Chargée de communication CFR	Anne BERNARD	Tél : 06.82.07.00.84
Réseaux sociaux CFR	Mathieu ANNE	Tél : 06.60.48.50.16
Responsables des relations avec la Presse	Céline EVRARD Frédérique JACQUEMOUD	Tél : 06.19.82.10.14 Tél : 06.76.76.63.01
Speakers	Philippe SOING Yves CROUZET Jean-Yves BASSET	FFSA Asac Mont-Blanc Asac Mont-Blanc
Responsable du protocole et de l'accueil des officiels	Martine VANHAESEBROUCK	Tél : 06.62.77.21.18
Responsables de l'affichage	Isabelle GARREAU Frédérique JACQUEMOUD	Tél : 06.78.28.04.76 Tél : 06.76.76.63.01
Interprète (Anglais)	Céline EVRARD	Tél : 06.19.82.10.14
Transmission radio	LVMC	Tél : 06.11.13.12.29
Géolocalisation	VDS Racing	Tél : 06.78.63.46.79
Informatique - Classements	Patrick SOFT	Tél : 06.08.46.27.28
Responsables des carnets de bord	Emilie TRAMONT Jean-Paul MAILLET	179234/0514 227350/0510
Juges de Fait	Serge PAILLE Josette PAILLE Fernand VERRIERE Marie-Noëlle FAURE	3335/0701 232269/0701 6123/0520 20376/0520

A l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans le présent règlement particulier, dans les règlements des rallyes de doublure, et dans ses éventuels additifs, sont compétents en tant que Juges de fait.

1.2. Eligibilité

Le 71^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE (Rallye NPEA) compte pour :

Les titres et classements FFSA :

- Championnat de France des Rallyes Pilotes
- Championnat de France des Rallyes Teams
- Championnat des Rallyes Junior
- Championnat de France des Rallyes Copilotes
- Championnat de France des Rallyes Féminin
- Classement Promotion Trophée Michelin et Trophée « Mixte by Michelin »
- Coupe de France des Rallyes 2019 (Coefficient 4)
- Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
- Trophée IGOL
- Trophée Clio R3T
- Clio R3T Alps Trophy
- Trophée Michelin Suisse
- Le Challenge ASAC Mont-Blanc – ESPACE AUTOMOBILE

1.3. Vérifications

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement
- de leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les informations seront disponibles à compter **du vendredi 30 août à 15h.**

Les vérifications administratives :

1.3.1. **Des vérifications administratives préliminaires** auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire à l'hôtel « **Le Sporting** » avenue de Joux-Plane à Morzine. Tel : 04.50.79.15.03.

Responsable : Claude PASSAQUIN : 06.08.74.28.16

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité, Pilote et Copilote.
- Licence valable pour l'année en cours Pilote et Copilote.
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com au Chalet « **Asac Mont-Blanc** » situé à l'angle du Taille de Mas du Pleney et de l'avenue de Joux-Plane à Morzine. Présentation des permis de conduire et licences, et retrait de documents et additifs, s'il y a lieu.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé de départ (Place de l'office du Tourisme).

Le Parc à Remorques est situé **route des Prodains, Parking des Avenières à Morzine.**

Identifiées avec leur numéro de course (article 4), les voitures ne pourront circuler que dans les horaires correspondants, sur les itinéraires définis en annexe entre le Parc à remorques (éventuellement vérifications techniques) et le Parc de départ (Parc fermé), aller et retour.

1.3.3. Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives préliminaires et publiées sur le site internet le **vendredi 30 août 2019 à 15h.**

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) **avant de passer aux vérifications.**

Les vérifications techniques auront lieu **Taille de Mas du PLENEY à Morzine : CFR et autres.**

Coupe de marque RENAULT France et Suisse, Junior : route de la Combe à Zore à Morzine.

Vérifications finales :

Championnat de France, Junior et autres : Ateliers Municipaux, route de la Plagne – 74110 Morzine.

RENAULT : Garage RENAULT MAGNIN - Chemin rural dit de la Perry - 74430 Saint Jean d'Aulps.

Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € ttc.**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les véhicules de reconnaissances, d'assistance et d'ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants officiellement au **71^{ème} Rallye Mont-Blanc - Morzine**. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement - Inscriptions

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1.1. Concurrents admis

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1.10.

Le nombre des engagés est fixé à **160** maximum.

Une liste d'attente pourra être créée. Le total des engagés ne pourra excéder **300** avec les rallyes VHC, VHRS, ENRS, LPRS et LTRS.

3.1.2.

Tout concurrent désirant participer au **71^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE**, doit adresser au secrétariat du Rallye : **ASAC Mont-Blanc**, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy Tél. 04.50.52.96.00 - 06.10.87.79.35, la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com ou www.ffsa-inscriptions.org avant le **lundi 26 août 2019 à minuit** (cachet de la poste faisant foi), accompagnée du montant des droits.

Pour **les coupes de marques, ainsi que pour les concurrents inscrits au CFR et au Trophée MICHELIN**, la date limite de priorité d'engagement est fixée au **lundi 19 août 2019**.

Une fois la demande d'engagement dûment remplie en ligne et imprimée, celle-ci devra parvenir exclusivement par courrier postal à l'ASAC MONT-BLANC avec obligatoirement le montant des droits d'engagement.

Nota : aucune demande ne sera acceptée par mail.

3.1.3.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.

3.1.5

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Droits normaux : **1050 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- Droits minorés : **950 €** avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages complets licenciés **ASAC Mont-Blanc et étrangers** (sauf ceux engagés en CFR, Trophée Michelin et Coupes de marques).
- Coupes de marques : **900 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- 2100 €** sans la publicité référée en a, b, c.

Dans tous les cas, une somme forfaitaire de 50 euros sera à rajouter pour le système de géolocalisation.

Les pilotes peuvent participer au rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au classement promotion, mais ne marqueront pas de points.

Pour les virements : **Crédit Agricole des Savoie – Annecy Parmelan**
RIB : 18106 00019 19104618050 55
IBAN : FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055
BIC : AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur. Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces sera demandé.

3.1.6.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

Elle doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- la **photocopie de la licence du concurrent et de la licence co-pilote**
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage.
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
- le formulaire "**fiche de reconnaissances**"
- le formulaire "**parc assistance**"
- le formulaire «**ouvreur**» pour les concurrents autorisés.
- L'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire du véhicule, si différent du pilote.

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.

3.1.7.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues **avant le jeudi 29 août 2019**.
- 50 % pour les demandes reçues du **jeudi 29 août 2019 jusqu'au début des vérifications, jeudi 5 septembre 2019 à 13h**. Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi 5 septembre 2019 à 13h.**
- **De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.2.9

Le système Hans est obligatoire pendant les épreuves spéciales. Néanmoins, le port du Hans et du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (une tolérance d'environ **500 m** avant le CH et après le point STOP est accordée). Des panneaux indiqueront les limites en amont des CH et en aval des points STOP.

3.3 Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des rallyes pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

- Les R5 des pilotes inscrits au CFR et/ou classement de promotion, les WRC les R5 hors championnat.
- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées,
- Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1^{er} concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart de 2' : pour le 1^{er} avec celui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères, en justifiant les raisons.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre de départ d'une étape pourra être modifié. Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilote et voiture), ainsi que du classement des pilotes dans divers championnats, coupes et trophées.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affectées au plus tard 1h avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement FFSA

Groupe A et FA y compris WRC (2.0 et 1.6 T homologuée avant le 01/09/2016), S 2000 Atmo et S2000 1.6T (RRC), super 1600

Groupe R : R5, R4, R3, R2, R1

Groupe GT de série – Groupe GT+

Groupe N – N2 Serie- FN

Groupe F2000

Kit cars et WRC (admissibles sans marquer de points)

Les voitures des coupes de marques admises par la FFSA dans le Championnat de France.

4.2 Pneumatiques

Conforme avec l'article 4.2 du Règlement Standard des rallyes et les articles 4.1.3 – 4.1.3.1 – 4.1.3.2 du Règlement du Championnat de France des Rallyes.

Rappel : à tout moment du rallye, le nombre de roues de secours à bord des voitures sera de une minimum et de deux maximum et elle(s) devra(ont) être du même type que les roues dont la voiture est équipée, y compris pour les voitures homologuées sans roue de secours (sauf voitures du groupe GT de série).

4.3 Assistance

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA.

4.3.2.1 Parcs d'assistance :

L'assistance sera interdite sur la totalité du parcours, sauf dans les parcs prévus à cet effet.
(voir plans disponibles sur le site www.rallye-mont-blanc-morzine.com et au Sporting hôtel à Morzine à compter du 23 août 2019).

Seul le catering aux membres du team est autorisé dans le parc d'assistance.

Aucun réceptif ni opération de relations publiques ne pourront avoir lieu dans les parcs d'assistance, sans accord préalable établi avec l'organisateur. Il ne sera délivré qu'un **seul panneau d'assistance par voiture engagée**. Seules les voitures portant ce panneau d'assistance (**obligatoirement collé sur le pare-brise**) sont autorisées dans les parcs d'assistance.

Pour tout véhicule supplémentaire dans les parcs assistance, il sera délivré **une plaque et un adhésif « assistance numérotée » moyennant 180 € pour la première et de 300 € pour chaque plaque supplémentaire** (à régler lors de l'engagement).

Pour les Teams du Championnat de France, leur seront accordé : jusqu'à 3 voitures exploitées (hors VHC et doublure régularité sportive) 200 m², par voiture supplémentaire 60 m².

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de **60 m²** pour une voiture + **40 m² par voiture supplémentaire dans le cas ou plusieurs équipages souhaitent se regrouper**. Tout besoin de surface supplémentaire à celle prévue réglementairement sera vendue **8 € HT le m², à condition d'en faire la demande et le règlement, avant la clôture des engagements et que ce soit réalisable. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé.**

L'accès des véhicules d'assistance aux parcs d'assistance est autorisé dès le **jeudi 5 septembre à 9h**.

Le concurrent est responsable de ses véhicules d'assistance et devra, à l'issue de l'assistance, laisser un emplacement propre sans aucun détrit et, en particulier, devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui. Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-observance de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collège des commissaires sportifs.

Rappel important : La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h.

4.3.2.3 Production d'images FFSA

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA.

4.3.2.4

Dans les parcs d'assistance, il est **OBLIGATOIRE** :

- de tenir, à proximité immédiate et accessible de l'emplacement de chaque voiture de course, **un extincteur** pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de **5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis **moins de 2 ans**.
- de disposer, sous chaque voiture de course, **une bâche étanche** et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, **ainsi qu'une bâche étanche sous la partie mécanique des véhicules d'assistance**.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche est de 200 €.

4.4 Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du road-book. **Une caution de 300 euros sera demandée à chaque concurrent.**

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé de la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum 3 semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site du rallye.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou par un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances) et lors des vérifications techniques avant le rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2^{ème} infraction : 200 euros
- 3^{ème} infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA.

4.6 Caméras et appareils de prise de vue

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.7 Extincteurs

Les extincteurs installés conforme à la liste n° 16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et ce, jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye : pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1 Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 06 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de la dérogation de l'article R.322.1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, la plaque d'identification, fournie par l'organisateur, doit être positionnée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centrée, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté de la plaque d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, la plaque d'identification fournie par l'organisateur doit être positionnée à droite du pare-brise (voir annexe 4 et article 5.1.8 du règlement standard FFSA).

Pour tous les rallyes du Championnat de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 du règlement standard FFSA.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.1.8 Vitres et immatriculations

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures, en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique
- des numéros, plaques et identifications prévus au règlement
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne, dont la hauteur ne sera pas supérieure à 110 mm, pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise / pavillon).

De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare-brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative) de l'organisateur (voir annexe 4).

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm, doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm), (voir annexe 4).

5.2 Publicité

En plus des numéros de course présents sur les deux panneaux de portière, les concurrents recevront un jeu de 2 numéros (hauteur 22 cm), de couleur orange, à apposer obligatoirement sur la partie supérieure de chaque vitre latérale arrière (droite et gauche). Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.5. Promotion – Opérations commerciales et VIP

Toute manifestation de promotion et / ou opération VIP utilisant le site de Morzine, l'image ou l'appellation « Rallye Mont-Blanc – Morzine » devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'organisation.

La pose de tous supports publicitaires sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles des spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réceptions et, en général, l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, **des images du 71^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE, sont formellement interdites sans autorisations exclusivement écrites de l'organisateur.**

Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association, et organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. **En cas d'infraction à cette règle, le concurrent devra verser une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement le plus élevé.**

De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial, ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit, est interdite sans accord exclusivement écrit de l'organisateur ou, à défaut, de la FFSA.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

Tout site internet diffusant des photos et images, à des fins commerciales, du 71^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine devra s'acquitter d'une somme minimale fixée à 200 € TTC.

Toute opération réceptive faite dans le parc d'assistance est interdite, sauf avec l'accord préalable par écrit du Comité d'organisation.

5.6. Hélicoptères

Conformément au règlement de sécurité et aux dispositions des autorités civiles aériennes, le survol des spéciales en hélicoptère se fera exclusivement avec la société BLUGEON HELICOPTERES : info@blugeonhelicopteres.com, le Rocher – BP 130 – 74110 MORZINE - tél. : +33.450.759.915.

Toute opération réceptive, de dépose, d'utilisation de terrain public ou privé, fera l'objet, au préalable, d'une demande écrite à l'ASAC Mont-Blanc.

Des DZ sont aménagées le long du parcours (se rapprocher de Jean-Paul BERERD – Tél : 06.07.71.57.48).

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 71^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours total de 497,26 km comportant 14 épreuves spéciales, totalisant 197,62 km. Il est divisé en 6 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	101,24 km	8	190,97 km	292,21 km	34,65 %
2 ^{ème} étape - samedi	96,38 km	6	108,67 km	205,05 km	47 %
Total Rallye	197,62 km	14	299,64 km	497,26 km	39,74 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2. Reconnaissances

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2019.

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 2 passages autorisés :

SESSION 1	Samedi 31 août	Dimanche 1 ^{er} septembre
ES 1	7h00 – 11h00	
ES 2-6	8h30 – 16h30	
ES 3-7	8h30 – 16h30	
ES 4-8	8h30 – 16h30	
ES 5		7h00 – 10h00
ES 9-12		8h00 – 15h00
ES 10-13		8h00 – 15h00
ES 11-14		8h00 – 15h00

SESSION 2	Mercredi 4 septembre	Jeudi 5 septembre
ES 1	7h00 -11h00	
ES 2-6	8h30 – 16h30	
ES 3-7	8h30 – 16h30	
ES 4-8	8h30 – 16h30	
ES 5		7h00 – 10h00
ES 9-12	17h00 – 20h00	8h00 – 12h00
ES 10-13	17h00 – 20h00	8h00 – 12h00
ES 11-14	17h00 – 20h00	8h00 – 12h00

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances.

Les reconnaissances sont limitées dans le temps (**voir tableau sessions 1 et 2**), et en nombre de passages dans chacune des ES (**2 passages maximum**). Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur et l'inscrire sur le bulletin d'engagement. Le panachage week-end / semaine est interdit.

Le système de géolocalisation est obligatoire pour les reconnaissances. Prévoir un chèque de **caution de 300 €** à remettre à la prise du road-book à VDS.

Des contrôles seront effectués par l'Organisateur. Un autocollant "Reconnaissances", avec un numéro d'ordre, sera apposé au milieu et en haut du pare-brise, sur chaque vitre latérale arrière, ainsi qu'au milieu de la vitre arrière.

Les concurrents doivent inscrire eux-mêmes au stylo à bille, sur la fiche de pointage qu'ils recevront, les renseignements demandés (les heures de départ, d'arrivée et éventuellement de passage dans les ES).

Les véhicules seront strictement de série. De plus, les équipements suivants sont réglementés :

- arceaux interdits
- 2 phares additionnels au maximum.
- 2 personnes maximum autorisées dans le véhicule de reconnaissances.

Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel. Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

6.2.7 Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes.

Le montant des amendes des reconnaissances sera conservé par l'organisateur, ou par la FFSA si c'est elle qui a diligenté les contrôles.

IMPORTANT : Le jour du rallye, les cordes seront matérialisées par des piquets de chantier et / ou des séparateurs de voie lestés selon les cas.

6.3. Carnet de Contrôle

Conforme au Règlement Standard des rallyes FFSA.

6.4. Circulation

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA.

6.4.6. Rétroviseurs extérieurs

Les rétroviseurs extérieurs de la voiture de compétition devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entrainera la convocation au Collège des commissaires sportifs. Des pénalités pourront être appliquées.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. Départ

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante française (tél. 36.99).

Les voitures seront mises en parc fermé (Place de l'Office du Tourisme à Morzine et son parking souterrain) à l'issue des vérifications techniques et du protocole départ. Les voitures devront être présentées par l'équipage.

Le départ des voitures sera donné le vendredi 6 septembre 2019 de Morzine.

1^{ère} voiture moderne : 7h50

7.1.9. Ouvreurs

La possibilité d'avoir un seul ouvreur est réservée aux pilotes inscrits au championnat de France. Les pilotes souhaitant utiliser un ouvreur devront en faire la demande sur le bulletin d'engagement.

Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le n° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20x10) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les deux vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50x70cm – identiques aux panneaux de portières), apposés de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification pourra donner lieu à un droit maximum de **160€** perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les plaques « OUVREURS » seront distribuées par le Directeur de course au PC, après le passage aux vérifications. L'équipage du véhicule « ouvreur » sera de 2 personnes **obligatoirement licenciées à la FFSA** et en possession d'une pièce d'identité, du permis de conduire de manière permanente.

Un seul véhicule « ouvreurs » par voiture de course est accepté.

Dans le cas d'un arrêt sur le parcours d'une ES, justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvreur, il lui est interdit de reprendre sa progression avant le passage de la voiture « balai ».

Les véhicules « ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance.

Le passage sur les **ES se fera à la discrétion du Directeur de course**, selon le déroulement du rallye. Les ouvreurs doivent se présenter au plus tard **1h40 avant le départ de la 1^{ère} voiture dans l'ES**. Les véhicules « ouvreurs » doivent respecter le code de la route et avoir une conduite prudente sur l'ES, faute de quoi ils pourront être exclus par le Directeur de course.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les signes distinctifs sont :

- Directeurs Délégués aux Épreuves Spéciales : chasuble rouge marquée "Directeur de course ES"
- Chargés des Relations avec les Concurrents : chasuble rouge marquée "Chargé des relations avec les concurrents"
- Chefs de Postes : chasuble orange marquée "Chef de Poste"
- Commissaires : chasuble orange marqué « Commissaire »

7.3. Contrôles de passage (CP) - Contrôles horaires (CH) - Mise hors course

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17. Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.3.17.1 – Avec la demande écrite d'intention de participer au rallye 2, le concurrent doit déposer une caution de 150 euros. Cette caution sera intégralement remboursée dans le cas d'un départ effectif d'un rallye 2 ou dans le cas de la déclaration de renoncement avant l'heure d'affichage des ordres et heures de départ de l'étape suivante.

Cette caution sera remboursée, moins une retenue de 50 %, dans le cas d'une déclaration de renoncement entre l'heure d'affichage et l'heure de départ (du premier concurrent) de l'étape concernée.

Epreuves Spéciales (E.S)

Conforme au règlement Standard FFSA.

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation, faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant hors d'une décision du Directeur de Course, sera à la charge du concurrent.

7.5.17.P Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a l'**obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information et l'autocollant « n° d'urgence » remise au moment des vérifications.

Une pénalité pourra être infligée par le Commissaire Sportif en cas de non-respect de cette obligation.

7.5.17.2.P

Une croix rouge et un signe OK vert (format A4) devront obligatoirement se trouver à bord de la voiture de course. Les équipages devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de main. La présence d'une lampe de poche est également recommandée. En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la croix rouge devra, si possible, être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe OK vert devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. Si l'équipage quitte la voiture, le signe OK devra être affiché de manière visible des autres concurrents.

7.5.17.3.P Dépannage

Si l'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES, afin notamment de libérer la route, seul le Directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concernés ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce, durant l'intégralité du déroulement de l'ES, y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation, à la fin du rallye, à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention, dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.20 Séance d'Essai

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés. Elle aura lieu le **jeudi 5 septembre, de 9h à 12h30 et de 13h à 18h**. Une participation financière de **130 €** sera demandée à tous les concurrents.

Après en avoir fait la demande auprès de la Direction de Course et auprès de l'Organisateur, le copilote – et lui-seul – pourra laisser sa place à toute autre personne licenciée FFSA (ingénieur TEAM...) pour cette séance d'essai.

Toute voiture participant à la séance d'essai devra obligatoirement être stickée.

Toute séance d'essais privés est interdite du 09 juillet 2019 au 08 septembre 2019, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département de Haute-Savoie. Toute infraction fera l'objet d'un rapport de l'organisateur au Collège des Commissaires sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

7.6. Parc Fermé

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règlements de chaque championnat, coupe et Trophée.

ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

10.1 Remise des Prix

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste, dans la semaine qui suit le Rallye, sous réserve de vérifications finales en cours.

Hors classement Promotion (MICHELIN) et coupe de marques :

CLASSE / NB PARTANTS	11 et plus	6 à 10	4 à 5	Jusqu'à 3
1 ^{er}	100 % engagement	100 % engagement	50 % engagement	25 % engagement
2 ^{ème}	50 % engagement			
3 ^{ème}	25 % engagement			

Première féminine : 50% de l'engagement.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Engagement = engagement réel payé et plafonné au montant avec publicité de l'organisateur hors géolocalisation.

Les concurrents du classement Promotion Trophée MICHELIN, CFR Junior, ainsi que ceux des Coupes de marques ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

10.2P Classement promotion « Trophée MICHELIN »

Conforme au règlement de ce trophée.

10.3P Coupes et procédure PODIUM et présence salle de presse

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée et tous les concurrents classés devront passer sur le podium dans l'ordre de passage suivant :

- Les 3 premiers équipages du classement scratch + 1^{er} du classement team
- Les 3 premiers équipages du classement « Promotion » (Trophée Michelin)
- Les 3 premiers équipages de la ligue du Sport Automobile Rhône Alpes
- Les 3 premiers équipages du Championnat des Rallyes « Junior »
- Le 1^{er} équipage féminin
- Les 3 premiers équipages du trophée Clio R3T et Clio R3T Alps Trophy
- Les vainqueurs de chaque classe

A l'issue du Podium, les voitures seront mises de suite en parc fermé (place de l'Office et son parking souterrain).

Les **3** premiers du classement général, du Trophée MICHELIN, des coupes de marques, doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (Office du Tourisme) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

AUTRES RÉCOMPENSES

Des coupes et des lots seront remis à des Commissaires de route tirés au sort.

Les hôtels sont dans la course !

Hôtel		Adresse	Téléphone	Adresse mail
Les Airelles	****	25 place du Baraty - Morzine	04.50.74.71.21	info@les-aires.com
Alte Névé	***	702 route de la Plagne - Morzine	04.50.79.01.96	info@alte-neve.com
Beauregard	**	810 route des Bois Venants - Morzine	04.50.79.11.05	info@lebeauregard-morzine.com
La Bergerie	****	Route du Téléphérique – Morzine	04.50.79.13.69	info@hotel-bergerie.com
Les Bruyères	***	205 TDM Champs de la Plagne - Morzine	04.50.79.15.76	info@lesbruyeres-hotel.com
Chalet Le Gros Colas	Centre de vacances	537 chemin de la Vieille Plagne - Morzine	04.50.79.04.64	info@legroscolas.com
Champs Fleuris	****	Route du Téléphérique – Morzine	04.50.79.14.44	info@hotel-champs-fleuris.com
La Clef des Champs	***	40 TDM du Château - Morzine	04.50.79.10.13	hotel@clefdeschamps.com
Le Crêt	****	905 route de la Plagne – Morzine	04.50.79.09.21	info@lecret.com
Les Fleurs	**	80 chemin du Pied de la Plagne - Morzine	04.50.79.11.30	morzine.lesfleurs@wanadoo.fr
La Grand'Maison	Centre de vacances	1224 route de la Plagne - Morzine	04.50.79.06.97	grand.maison@orange.fr
Grand Tétras	**	25 Sent la Salle - Morzine	04.50.74.74.89	hotel-legrandtetras@wanadoo.fr
L'Igloo	***	270 route de la Combe à Zorre - Morzine	04.50.79.15.05	info@hoteligloo-morzine.com
Les Prodains	***	2968 route des Ardoisières - Morzine	04.50.79.25.26	hotellesprodains@aol.com
L'Ours Blanc	**	522 chemin Martenant - Morzine	04.50.79.04.02	info@oursblanc-morzine.com
Le Samoyède	***	9 place de l'Office du Tourisme - Morzine	04.50.79.00.79	info@hotel-lesamoyede.com
Le Soly	***	234 route de la Manche - Morzine	04.50.79.09.45	contact@hotel-lesoly-morzine.fr
Le Sporting	***	Avenue de Joux-Plane - Morzine	04.50.79.15.03	info@hotelsporting-morzine.com
Le Tremplin	***	166 TDM du Pleney - Morzine	04.50.79.12.31	info@hotel-tremplin.com